

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 038-213801004-20250408-DEL_20250408_06-DE

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq et le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Jérôme LOOSDREGT,

Excusés : Mme Amina GHAFIR
Mme Audrey MARRON
Mme Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 11 avril 2025

6. Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Mise en place de la vidéo protection au titre de l'année 2024

Il est rappelé au conseil municipal qu'il est constaté, depuis quelques années, une montée des incivilités et de la délinquance sur le domaine public.

Celle-ci se caractérise par des dégradations sur les équipements communaux, des agressions physiques ou verbales, des vols générant un sentiment d'insécurité auprès de la population.

Ainsi, les problématiques liées à la sécurité dans les espaces publics apparaît comme un enjeu capital.

Aussi, il est présenté au conseil municipal le projet concernant des travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, avec différents objectifs :

- la surveillance des entrées/sorties de ville avec des caméras permettant de lire les plaques d'immatriculation des véhicules (sans LAPI). L'objectif est de permettre à la Gendarmerie d'identifier des véhicules recherchés pour des faits commis sur la commune ou la traversant,
- la surveillance de certaines zones publiques sensibles pour diminuer le sentiment d'insécurité, dissuader les actes de délinquances et d'incivilités et obtenir une vue d'ambiance des faits de délinquance,
- la surveillance des bâtiments publics pour limiter les dégradations de ceux-ci et surveiller leurs abords.

Enfin, il est indiqué que le système sera principalement utilisé en relecture des images enregistrées, pour retracer a posteriori un événement. Il pourra également être utilisé pour visualiser les caméras en temps réel, lors de manifestations ponctuelles.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant global estimé à 85 571,12€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
État au titre de la FIPD	0,0€
Département	20 000,00€
Région	85 571,12€
Commune	65 571,11€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **Sollicite** auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes la subvention au titre de l'année 2024,
- **Autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

